

République française

LOZERE

VEBRON - Commune

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 02/12/2024

neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER

Présents : 10

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC,
Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre
MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Mélody QUET

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : ADHESION AU 'SERVICE DE PAYE ET TRANSMISSION DES DONNEES SOCIALES ' DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOZERE - DE_073_2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Lozere propose un "service paye et transmission des données sociales ".

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités). Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations mensuelles des salaires, simulation des salaires, éditions diverses...

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Lozère pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations est mentionné dans cette convention.

Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

l'adhésion au "service paye et transmission des données sociales" du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozere est effective à compter du 1er janvier 2025.
Il est décidé d'adhésion aux annexes 1 et 2 concernant la gestion des congès payés et la mise en

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de réception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_073_2024-DE

AGEDI

ligne des fichiers DSN sur le site Net Entreprise

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service "paye / transmission des données sociales".

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/DEC/2024
et publié ou notifié



Alain ARGUIER
Maire de Vébron

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de réception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_073_2024-DE
A G E D I